

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2011/2222(DEC) - 12/04/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer à la Fondation européenne pour la formation (ETF), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2010.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de la Fondation. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le [projet de résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **Gestion budgétaire et financière** : les députés constatent que la Fondation a enregistré un taux d'engagement de 99,9% en 2010, avec un taux d'exécution des paiements de 96,5%, pour 90% en 2009 et 2008;
- **Reports** : ils notent que la Fondation a réduit le nombre de ses transferts budgétaires, qui sont passés de 33 en 2009 à 15 en 2010, et qu'elle n'a reporté que 12,8% du montant engagé pour 2010, pour 17% en 2009 et 15% en 2008;
- **Résultats** : les députés relèvent que la Fondation a élaboré une liste révisée d'indicateurs de performances pour améliorer la pertinence et l'évaluation de ses objectifs et fournir des données sur ses résultats concernant ses activités de base. Ils font également observer qu'une différenciation des circuits de paiement basée sur les risques a été mise en place avec succès au début de 2010. Ils se félicitent que la Fondation ait atteint les objectifs prévus pour la 1^{ère} année du processus de Turin, qui permet de disposer d'une analyse documentée, à la fois exhaustive et concise, de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans chaque pays ;
- **Coopération avec le CEDEFOP** : ils constatent que, en novembre 2009, l'accord de coopération entre la Fondation et le CEDEFOP a été renouvelé pour la période 2010-2013. Dans le cadre de cette coopération, les deux organes ont établi un programme de travail commun joint aux programmes de travail de chaque agence, ce dont les députés se réjouissent ;
- **Audit interne** : les députés relèvent que le Service d'audit interne (SAI) a émis 8 recommandations, dont une jugée "très importante", qui enjoint la Fondation de définir de façon détaillée l'utilité de sa nouvelle stratégie de planification.